FICHE DE POSTE DE CHEF D'ETABLISSEMENT
- Etablissement public social ou médico-social –

Document de référence : Référentiel métier de directeur d'établissement social ou médico-social

I – INFORMATIONS INSTITUTIONNELLES SUR L'ETABLISSEMENT

Etablissement :

EPISM Arc en Ciel du Perche Saosnois

Préciser les établissements concernés en cas de direction commune :

La raison sociale de l'EPISM ARC EN CIEL est un établissement public intercommunal médicosocial ; Il regroupe plusieurs types d'établissements : 3 EHPAD, résidence autonomie, une buanderie centrale.

Cotation de la part fonctions de la PFR :
(Si la vacance d'emploi est proposée à plusieurs grades du corps concerné, les cotations respectives pour chaque grade doivent être précisées ci-dessous)

D3S – Chef d'établissement sur échelon fonctionnel : 3

Situation géographique, environnement, moyens de communication :

L'E.P.I.S.M. Arc-en-Ciel du Perche Saosnois (Nord Sarthe) est un établissement qui permet l'accès à l'échelon fonctionnel de la hors-classe du corps des directeurs des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière (selon l'arrêté du 20/11/23)
Il a récemment fusionné (le 1er janvier 2022) et est composé de trois sites géographiques :
Le site de Marolles-les-Braults
Le site de Nogent-le-Bernard
Le site de Neufchâtel-en-Saosnois
S'ajoutent les bureaux administratifs sur la commune de Marolles-les-Braults.

Type de population accueillie :

Accueil de personnes âgées dépendantes

Services autorisés et nombre de lits/places

Le site de Marolles-les-Braults : composé de 119 lits d'hébergement permanent, de 12 places de PASA et de 10 studios de résidence autonomie ;
Le site de Nogent-le-Bernard : composé de 77 lits dont 3 lits d'hébergement temporaire et de 14 lits d'UPAD
Le site de Neufchâtel-en-Saosnois : composé de 32 lits d'hébergement permanent ; de 6 lits d'hébergement temporaire et de 6 places d'accueil de jour**.**

Statut de l'établissement :

X Autonome **☐ Non autonome. Collectivité de rattachement :**

Nom - Prénom et coordonnées du directeur intérimaire :

Simon SADRIN, Directeur par Intérim
Cellule Administrative
4, rue du Général de GAULLE
72260 MAROLLES LES BRAULTS
02 21 76 45 26

Nom - Prénom - Statut du Président du Conseil d'Administration ou de l'assemblée délibérante :

M. BELLUAU Francis, maire de Marolles-les-Braults.

Organigramme de direction indiquant les responsabilités et le positionnement hiérarchique :

Un directeur général
Un directeur adjoint

II – INFORMATIONS STRATEGIQUES

(à remplir par le directeur général de l'agence régionale de santé ou le représentant de l'Etat dans le département)

Le directeur général de l'E.P.I.S.M. Arc-en-Ciel du Perche Saosnois définit et pilote la stratégie globale de l'établissement. Il est assisté d'un directeur adjoint
Le directeur général assure les permanences téléphoniques de l'EPISM ARC EN CIEL (jour et nuit du lundi 8h au vendredi 17h) . Il participe aux astreintes de week end (vendredi 17h à lundi 8h) de l'ensemble du GCSMS 72.

Nom – grade – adresse de la personne ayant rempli la présente fiche :

Simon SADRIN, Directeur par Intérim

Personne à contacter à l'agence régionale de santé / dans les services de l'Etat compétents :

Délégation Territoriale de la Sarthe – 02 44 81 30 00 – ars-dt72-contact@ars.sante.fr
Audrey GUILLAS
Directrice adjointe
Délégation Territoriale de la Sarthe
19, Bd Paixhans
72019 LE MANS Cedex2

- **Outils de la loi du 2/01/2002 mis en œuvre : Oui**
- **Evaluation :**

PROFIL DU CANDIDAT

Profil du candidat attendu par le directeur général de l'agence régionale de santé/le représentant de l'Etat dans le département au regard des caractéristiques du poste établi en liaison avec le président du conseil d'administration :

(Nota : Le profil du candidat est apprécié par le comité de sélection au regard du parcours professionnel, de la formation, des acquis de l'expérience, des compétences et des évaluations du candidat.)

Expérience professionnelle appréciée :

(Projets de coopération, projets architecturaux, conduite du dialogue social…)

Expérience dans le secteur médico-social, plus particulièrement dans le domaine gérontologique ;
- Expérience du travail multi-site ;
- Projet de coopération et ouverture sur l'extérieur ;
- Management d'équipes ;
- Conduite du dialogue social ;

Connaissances particulières requises / prévues : (en lien avec les spécificités du poste)

- Mission de l'établissement, de l'organisation et du contexte de l'offre médico-social (PRS, SROSM…)
- Réglementation relative aux établissements médico-sociaux
- Connaissance des règles techniques et managériales de gestion d'un établissement médico-social dans toutes ses composantes (RH, finances, achats…)
- Elaborer et piloter les choix stratégiques dans la mise en œuvre de projets tel que le CPOM, le projet d'établissement, la démarque qualité etc.

Compétences professionnelles requises / prévues : (en lien avec les spécificités du poste)

- Conduite de projet
- Aptitude à la concertation et à la négociation
- Animation des instances consultatives et délibératives
- Capacité à s'insérer dans un réseau de partenariat avec des établissements et services médicosociaux et des établissements de santé ;
- Assurer l'encadrement des équipes
- Capacité à initier, animer et accompagner le changement des organisations et le positionnement stratégique des activités ;

Qualités :

- Intérêt pour le secteur des personnes âgées ;
- Sens du travail en équipe et du collectif favorisant les projets de coopération ;
- Disponibilité ;
- Polyvalence ;
- Autonomie ;
- Sens de la communication (résidents - familles - partenaires – conseils d'administration – institutions etc.) ;
- Être force de proposition ;
- Rigueur, sens de l'organisation et de la négociation ;
- Qualités relationnelles : écoute, impartialité, diplomatie ;
- Réactivité dans la gestion des situations de crise

III - MISSIONS ET ACTIVITES

Missions générales, permanentes et spécifiques dans les domaines suivants :

L'ensemble des missions est conduit en lien avec le Conseil d'Administration et les autorités de tutelle.

Stratégie (positionnement au sein du territoire, projet d'établissement, politique financière…) **:**
- Concrétiser les objectifs définis dans le CPOM, le projet d'établissement et les évaluations
- Représenter la structure au niveau local et départemental
- Retrouver une situation financière saine et pérenne

Organisation (gouvernance, organigramme de direction, délégations…)

Le directeur général de l'E.P.I.S.M. Arc-en-Ciel du Perche Saosnois définit et pilote la stratégie globale de l'établissement. Il est assisté d'un directeur adjoint.

1 directeur général,
1 directeur adjoint
Un médecin coordonnateur

Coordination externe et interne (coopérations, réseaux, décisions et arbitrages, négociation, …)

- Renforcement des coopérations
- GCSMS Part'Age 72

Conduite générale de l'établissement (domaine ressources humaines, financier…)

Stratégie :
-Le directeur définit et fait évoluer le projet d'établissement en lien avec l'ARS et en conformité avec le CPOM. Il conduit et évalue la mise en œuvre des orientations stratégiques définies dans le projet d'établissement et dans tous les projets qui le constituent
-Il préside le CSE et anime les réunions des instances CA et CVS
-Il arbitre les choix opérationnels
-Il négocie avec les acteurs externes et internes
-Il définit la politique financière de l'établissement ainsi que la politique qualité
-Il définit l'organisation des services par activités
-Il anime une équipe : directeur adjoint et encadrement de proximité

Finances et comptabilité
-Le directeur encadre et accompagne le service comptabilité dans ses missions. Il contribue au développement des compétences des professionnels du service comptabilité
-Le directeur pilote la politique financière de l'établissement par le suivi de tableaux de bord, la détermination des investissements, la recherche de subvention etc…
-Le directeur réalise les documents financiers et budgétaires (E.P.R.D., E.R.R.D., rapport budgétaire et financier)
-Le directeur pilote la politique d'investissement de l'établissement et participe activement au projet de construction du site de Marolles-les-Braults
-Le directeur assure le lien avec le comptable public
-Le directeur supervise la fonction de facturation résidents
-Le directeur général assure le suivi des marchés publics

Gestion des ressources humaines :
-Le directeur dispose du pouvoir de nomination, organise l'évaluation et dispose du pouvoir disciplinaire sur les personnels de l'établissement
- Le directeur définit la politique des ressources humaines en lien avec le service R.H. Il assure le pilotage et la coordination des dossiers afférents à la carrière des agents, à la maladie et aux contrats

- Le directeur assure les choix stratégiques en matière de gestion prévisionnelle des métiers et des compétences
- Le directeur pilote et coordonne la politique de formation. Il définit la politique de formation de l'établissement
- Il définit et fait mettre en œuvre la politique de recrutement et leur publication
- Il est responsable de la publication des plannings dans les délais

Gestion administrative :
- Le directeur définit l'organigramme de la structure et la répartition des fonctions ainsi que des délégations de gestion
- Il suit les tableaux de bord et les indicateurs clés (occupation des lits, indicateurs financiers et RH, etc.)
- Il prononce les admissions résidents hébergés

Qualité :
- Le directeur définit la politique qualité de l'établissement en lien avec la cellule qualité
- Il est garant de la bonne gestion du circuit du médicament et de la continuité des soins

Projets en cours :
•Harmonisation des process suite à la fusion des trois établissements
•Rédaction du projet d'établissement (en lien avec un consultant)
•Pilotage du projet de reconstruction du site de Marolles-les-Braults (validation de l'AMO poursuivre la création de la feuille de route 2023/2026 avec la Mapes et le CD 72 sur la partie financière et choix architecte)
•Relation régulière avec les services de la MAIRIE de Marolles les Braults et le président du conseil d'administration au sujet du projet de construction du nouvel Ehpad pour 2026
•Renforcement des coopérations territoriales sur le maillage local ;
•Préparation de l'évaluation externe 2027 selon le référentiel HAS ;
•Négociation et conclusion du CPOM 2023 ;
•En lien avec le GCSMS Part'Age 72 :
Projet ESMS numérique et Audit énergétique afin de se conformer aux impératifs du décret tertiaire, logiciel de soin, marché assurance
•Mise en place de l'alimentation de proximité sur les 3 sites pour retrouver des produits de qualité et du terroir
. Structuration des processus de gestion interne (achats, recrutement, qualité,…)

La fiche de poste peut être amenée à évoluer.

IV – INFORMATIONS SUR LA PLACE DE L'ETABLISSEMENT DANS SON ENVIRONNEMENT :

En fonction du type d'établissement :

- *Principaux objectifs du SROMS et de la situation de l'établissement au regard du SROMS : SROMS en cours d'élaboration dans le cadre du PRS en cours d'adoption par l'ARS.*
- *Principaux objectifs du Schéma départemental en faveur des personnes âgées / des personnes handicapées / de la protection de l'enfance – schéma départemental en cours de rédaction ou d'adoption par le Conseil général*
- *Principaux objectifs du Plan départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion des personnes sans domicile (PDAHI) – PDAHI en cours d'élaboration par la DDCS*

Objectifs du PRS et du SROMS et plan d'action à décliner au sein du territoire : (complété par le DGARS)

Accroître la diversification de l'offre et poursuivre la gradation de l'offre en faveur prioritairement du maintien à domicile

Conforter l'inscription des ESMS dans une logique de parcours sur les territoires

Conforter le déploiement des démarches qualité dans les ESMS (avec notamment la poursuite de l'accompagnement du développement des projets personnalisés)

Améliorer l'efficience des structures médico-sociales par la mutualisation

Situation de l'établissement au regard des priorités du PRS et du SROMS (complété par DGARS)

- Mise en œuvre du Ségur Numérique
- Poursuite de l'optimisation des moyens de l'établissement, via des mutualisations accrues, en lien en particulier en lien avec le GHT 72. L'objectif est de répondre notamment à la nécessité de conforter l'organisation de la réponse à l'aval hospitalier.
- Politique RH de fidélisation et d'attractivité

Objectifs du Schéma départemental (préciser si PA, PH ou protection de l'enfance) et situation de l'établissement au regard de ces priorités

Objectifs du PDAHI et situation de l'établissement au regard de ces priorités

Projet d'établissement :
Démarches, état de réalisation, organisation et pilotage de la démarche

En cours d'écriture

Convention tripartite / Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens:

Appartenance à une direction commune :

Objet :

Créé le :

Nombre de membres :

Nombre total de sites et distance entre chacun :

3 sites

Appartenance à un (ou plusieurs) GCSMS :

Objet : GCSMS Part'âge 72 visant principalement à mutualiser des compétences et de la formation.

Créé le : 1er janvier 2019
Nombre de membres : 9

Autre forme de coopération (à préciser) :

Partenariats établis avec les acteurs de santé (CH, HAD, Réseau Ariane etc.)
Mutualisation de professionnels avec d'autres EHPAD du territoire

V–CHIFFRES CLEFS SUR L'ETABLISSEMENT

V – 1) Budgétaires

- Charges et recettes du résultat comptable

Tableau : dernier compte administratif

CHARGES	COMPTE ADMINISTRATIF 2022	EPRD 2023	COMPTE ADMINISTRATIF 2023
Groupe I	**1 418 607 €**	**1 575 925 €**	
Groupe II	**8 794 981 €**	**7 820 703 €**	
Groupe III	**1 533 658 €**	**1 590 365 €**	
Groupe IV			
Total	**11 747 247 €**	**12 127 281 €**	

RECETTES	COMPTE FINANCIER 2022	EPRD 2023	COMPTE FINANCIER 2022
Groupe I **Groupe II** **Groupe III**	**10 790 932 €** **487 775 €** **143 330 €**	**11 284 974 €** **679 259 €** **163 047 €**	
Total	**11 422 039 €**	**12 127 281 €**	

(Montant par titre en M€)

Pour les EHPAD :

- Montant du budget dépendance 2022: **1 690 438 €**
- Montant du budget soins 2022 : **4 679 602 €**

Pour les autres établissements sociaux ou médico-sociaux :

- Montant du dernier budget de fonctionnement, dont personnels : **10 210 588 €**
- Montant du budget d'investissement : **172 500 €**

Commentaires sur la situation budgétaire :

Résultat comptable (n-1) : 325 208 €

Provision CET/Reprise sur provision CET (n-1)

- **Plan de financement de l'exercice 2021 :**

Pour les dépenses :

MONTANT DES INVESTISSEMENTS	REMBOURSEMENT DE LA DETTE
70 639 €	**438 439 €**

Pour les recettes :

MONTANT DES EMPRUNTS	MONTANT DES AMORTISSEMENTS	MONTANT DES PROVISIONS	AUTRES (Autofinancement, subvention…)
6 901 167 €	**763 883 €**	**82 449 €**	**0**

Indicateurs de performance financière :

Taux de marge brute 2022 : **4,51%**

CAF: **297 464,05 €**

Durée apparente de la dette 2022 : **23,20**

Programmes d'investissement en cours ou programmé pour les trois prochaines années:

•*Pilotage du projet de reconstruction du site de Marolles-les-Braults (validation de l'AMO poursuivre la création de la feuille de route 2023/2026 avec la Mapes et le CD 72 sur la partie financière et choix architecte)*

- **Les ressources humaines**

(ETP des personnels - Source Bilan social 22)

ETP médicaux 1

ETP non médicaux 178.6

Commentaires sur les effectifs : (*Démographie personnel et difficultés éventuelles à recruter du personnel qualifié,)*
Départ à la retraite du médecin coordinateur

Quelques indicateurs de RH (source bilan social) :

Taux d'absentéisme : 15%

Taux de turn-over : 31,25%

Nombre moyen de jours de formation par agent : 2.1

V – 2) Activité

Nombre de journées réalisés en 2022 : 79 434 journées et un taux moyen d'occupation sur les 3 sites de 97,2%

Convergence tarifaire en cours :

Commentaires sur la situation de l'établissement dans sa zone d'attraction et / ou dans son territoire au regard des autres établissements publics ou privés concurrence, complémentarité, partenariat... :

Commentaires sur la nature et le niveau des activités (points particuliers, difficultés…) :

VII- SYNTHESE DES POINTS FORTS ET DES POINTS FAIBLES

Points forts :
Diversification de l'offre
Ancrage territorial
GCSMS Part'Age

Axes d'amélioration :
Mutualisation à poursuivre
Harmonisation des processus

VIII–LISTE DES DOCUMENTS POUVANT ETRE REMIS AU CANDIDAT SUR SA DEMANDE

Toute demande sera étudiée.

Les documents suivants sont notamment disponibles :

Personne à contacter pour la communication de ces documents :

Simon SADRIN, directeur par intérim
direction@ehpad-arc-en-ciel.com

Le directeur général de l'ARS dans le département de la Sarthe